

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2011037**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET :Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Aubervacances-Loisirs - Année 2012**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 321 du 12 Avril 2000 et le décret du 6 Juin nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention allouée est supérieure à 23 000 €,

Vu le projet de convention entre la commune et l'Association Aubervacances-Loisirs pour l'année 2012,

Considérant que dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance, la ville souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Aubervacances-Loisirs dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association Aubervacances - Loisirs pour l'année 2012

Pour le Maire

L'adjoint délégué